



HAL
open science

Ce que fait la Airbnbsation sur les publics les plus fragilisés et les étudiant.es en termes d'inégalités et de discriminations. L'exemple de Bordeaux et de Paris.

Johanna Dagorn, Matthieu Rouveyre

► To cite this version:

Johanna Dagorn, Matthieu Rouveyre. Ce que fait la Airbnbsation sur les publics les plus fragilisés et les étudiant.es en termes d'inégalités et de discriminations. L'exemple de Bordeaux et de Paris.. Le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations, 2021. hal-03112624

HAL Id: hal-03112624

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03112624>

Submitted on 2 Feb 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le rôle de la ville dans la lutte contre les discriminations, 2021

Ce que fait la Airbnbisation sur les publics fragilisés et les étudiant.e.s en termes d'inégalités et de discriminations. L'exemple de Bordeaux et de Paris

Johanna Dagorn et Matthieu Rouveyre

Le progressif processus d'« ubérisation » (un néologisme entré dans l'édition 2017 du *Petit Robert*), qui, à ses débuts, en 2008, proposait une simple application permettant de commander des chauffeurs privés haut de gamme (chauffeurs VTC) dans quelques grandes villes, et s'est généralisée à tous les secteurs. Ce phénomène peut être défini comme « l'utilisation des nouvelles technologies par un nouvel intermédiaire (l'opérateur de plateforme), pour capturer une partie de la chaîne de valeur au détriment des intermédiaires traditionnels » (Strowel, Vergote, 2016). En d'autres termes, l'Airbnbisation serait une forme de désintermédiation-réintermédiation (Garon, 2009), qui se traduit par la suppression (ou la réduction d'activité) d'intermédiaires historiques par de nouveaux intermédiaires qui sont souvent des plateformes Internet.

Les plateformes de location dans les villes sont un exemple flagrant de ces rentabilités urbaines. Depuis 2008, de nouvelles formes de locations se sont développées partout dans le monde. En quelques clics, les particuliers peuvent louer leur chambre d'hôtes, leur appartement ou leur villa à d'autres particuliers. Il s'agit de plateformes dites « communautaires » qui mettent en relation des particuliers entre eux pour leur permettre d'échanger des locations à court terme. Gentrification, corrélée à la airbnbisation conduit à l'expulsion des personnes les plus précaires, les plus pauvres et les étudiant.e.s des villes. Nous proposons de montrer, avec des variables quantitatives (à l'aide d'un logiciel dédié) que les personnes, en situation de vulnérabilité, sont rejetées hors des villes. Ainsi, au moyen d'indicateurs explicatifs inhérents à l'airbnbisation et la gentrification, combinés à des entretiens compréhensifs (N=21) de personnes exclues de leur logement, ou entretiens périphériques (parents d'étudiant.e.s...) nous montrerons que la ville et l'accès au logement exclut selon les critères sociaux, et la précarité sociale mais également en fonction des critères de discriminations individuels tels que la précarité sociale, le lieu de résidence, l'origine réelle ou supposée et l'âge à travers les étudiant.e.s sans logement. Airbnb exclut les plus pauvres et les plus précaires, comme la gentrification, mais aussi raréfie l'offre des petites surfaces. À l'intersection des discriminations et des inégalités sociales, nous interrogerons le droit à la ville en posant la question du droit à l'usage.

Location saisonnière : l'importance de l'offre, facteur aggravant la gentrification

L'importance de l'offre

Les données de l'Observatoire

L'Observatoire Airbnb a été créé par Matthieu Rouveyre pour permettre aux chercheurs et aux élus de disposer de données afin d'étudier ce phénomène et d'agir le cas échéant. Un logiciel a ainsi été conçu pour récupérer l'intégralité des offres et leurs caractéristiques pour un territoire donné et proposer le fichier en opendata sur un site dédié. À

côté de ce travail de récolte des données, il s'agit d'en proposer une contextualisation. Cet observatoire a pu montrer que les annonces de logements vacants représentent 86 % des offres vues sur Airbnb. En effet, en cumulant certaines données (propositions de locations en dehors des week-ends et vacances notamment sur au moins 20 jours par mois notamment), l'Observatoire Airbnb a pu estimer que ce procédé était très majoritaire.

À Paris, on relevait en octobre 2016 56 544 offres de logements entiers. Un an plus tard, le nombre d'offres passait à 76 066 logements, soit une augmentation de 34 % alors pourtant que certaines mesures de restriction avaient été prises par la ville durant cette période.

D'autres grandes villes telles que Bordeaux sont concernées. En mars 2016, on y comptait 2 151 logements entiers sur la plateforme. En mars 2018, ce nombre passe à 9 682. Autrement dit, en deux ans, on constate une augmentation de 350 % du nombre d'offres de logements entiers proposés à la location touristique. L'examen des disponibilités nous révèle qu'à Bordeaux, 83 % de ces logements sont exclusivement dédiés à la location touristique. Dit autrement, seulement 17 % des offres de logements entiers proposés sont occupés le reste du temps par des habitants. La conclusion est que près de 8 000 logements qui accueilleraient ou avaient vocation à accueillir des habitants sont maintenant uniquement proposés à des touristes.

Les raisons : la rentabilité

La rentabilité financière explique majoritairement ce phénomène :

J'ai loué pendant 18 ans en bail normal ! Entre les départs des étudiants, la recherche de nouveaux locataires, les loyers impayés, et la trêve hivernale, je n'en pouvais plus ! J'ai contracté une assurance pour loyers impayés, mais elle ne se met en marche qu'au bout de 3 mois consécutifs...Il faut attendre 4 mois avant d'obtenir quoi que ce soit, et en plus, souvent, ils paient un mois sur trois et donc tu peux rien faire [...] Pour moi, Airbnb a été l'occasion de ne plus m'inquiéter pour le paiement des loyers et d'éviter les demandes intempestives de la fenêtre ceci ou de la porte cela...et en plus, je gagne plus d'argent !
(André, propriétaire d'un T2 à Bordeaux)

Ce témoignage montre tout l'enjeu de louer par la plateforme ; un locataire permanent est en général plus exigeant qu'un locataire occasionnel ; engendrant ainsi une relation duelle plus contraignante pour les propriétaires et leur permettant un tri des locataires plus important, et donc propice à la discrimination. À l'heure où les discriminations et les inégalités sont paroxystiques, la question qui s'impose est la suivante : à qui appartient la ville aujourd'hui ? qui en est exclue ? Celles et ceux qui occupent des petites surfaces. Les populations les plus précaires, les familles monoparentales, les étudiant.e.s et les jeunes issus de l'immigration pour des raisons ouvertement discriminatoires.

L'aggravation de la gentrification

La raréfaction du parc entre 2016 et 2019, le nombre d'offres de logements entiers (par opposition aux chambres) proposées sur Airbnb a augmenté de 70 % à Paris et de 159 % à Bordeaux. Si les réglementations votées par les municipalités concernées ont eu pour effet de limiter cette augmentation à compter de 2018, les offres demeurent toujours plus nombreuses. La loi de l'offre et de la demande a logiquement pour conséquence d'augmenter les prix du foncier et des loyers et de dresser des barrières financières infranchissables pour de plus en

plus de ménages. Les premières victimes de l'airbnbisation des villes sont donc les plus précaires ou les moins solvables, mais également les classes moyennes.

À Bordeaux par exemple où le prix moyen constaté à l'achat est de 4 500 €, un ménage qui envisagerait d'acquérir, à l'approche d'un heureux événement, un logement de 75 m² doit percevoir plus de 5 000 € pour espérer obtenir un prêt immobilier, ce qui le placerait dans un tel cas parmi les 20 % des foyers les plus riches. Si la gentrification et les discriminations au logement préexistaient à Airbnb (Ruth Glass le montrait déjà en 1964), le phénomène de la location saisonnière a précipité le départ ou exclu l'arrivée de certaines populations.

Quand ceci est cumulé avec le déficit de logement social dans des villes telles que Bordeaux, Lyon, Paris ou Toulouse, cela entraîne la gentrification des villes et de leurs alentours comme le montre notamment Anaïs Collet (2015). Cet état de fait accélère et intensifie alors le processus de relégation et de ghettoïsation des populations les plus pauvres, non plus à la périphérie, mais dans une troisième couche, où l'état est moins présent.

J'ai fait comme tout le monde, j'ai essayé de planter des fruits, des légumes, mais y'a rien à faire, ça prend pas ! J'ai essayé de me faire des amis, de rencontrer des gens, rien à faire ! Je les vois ici, ils se filent des cèpes, pleins de trucs, moi j'ai rien, j'en ai vraiment marre !
(Véronique, 39 ans, mère de deux enfants, sans emploi, mari ouvrier)

Cet extrait d'entretien montre un choc de culture, amplifié par la relégation sociale. Véronique passe ses journées à regarder les annonces près de la ville, dans l'espoir de déménager ; habitant près de Bordeaux, qui est fortement Airbnbisée, ses chances de se rapprocher de cette ville sont infimes et diminuent d'autant son adaptation rurale. Quand on envisage de partir d'un lieu, on ne met pas en place des modes de socialisation appropriés au contexte. Cette dissonance est fortement accentuée par le manque de ressources économiques, limitant les possibles.

Avant, on pouvait faire les courses au LIDL en prenant le bus. C'était compliqué, mais on y arrivait. Là, c'est pas possible. C'est trop loin et y'a pas de bus pour y aller. Je demande à ma famille de m'emmener faire les courses quand ils viennent, mais c'est pas souvent. Alors, je vais au Vival du coin. Je prends des chips et des gâteaux pour me caler. Depuis que j'suis là, j'ai déjà pris 6 kg.
(Stéphanie, 47 ans, sans emploi, habitant à la campagne depuis un an)

Tout concourt à enclencher une spirale descendante si la moindre anicroche survient dans une vie familiale comme dans celle d'un territoire rural : isolement, problèmes d'emploi, de déplacement, départ des individus les plus dynamiques, restriction de la vie sociale et, au final, chute dans une « trappe à pauvreté », certes différente de celle que les économistes ont identifiée dans le système de redistribution sociale, mais tout aussi efficace ; elle peut se refermer durement sur les individus et les territoires. Le milieu rural ne se qualifie plus alors comme havre de paix, mais comme inhospitalier pour celles et ceux qui sont exclus des zones urbaines.

Les petites surfaces et les étudiants : chronique d'une crise illustrée

Une concurrence sur les petites surfaces

En raison de la rentabilité et des prix des loyers, ce sont les petites surfaces (du studio au T2) qui sont le plus rentables pour les dédier à la plateforme. Or, compte tenu de leur loyer inférieur, elles sont davantage prisées par les familles monoparentales, les ouvriers seuls, les étudiants et les personnes racisées (en raison du choix des propriétaires entraînant les discriminations liées à l'origine réelle ou supposés) qui sont les catégories les plus touchées par le phénomène. Les premiers renouvellements urbains ont vu une division des grandes surfaces au profit de petits lots plus lucratifs. De plus, les colocations qui étaient déjà possibles sur les grandes surfaces disparaissent également au profit de l'airbnbisation. « La coloc n'est même plus une solution de repli » nous dit la mère d'une étudiante interrogée.

Ainsi, si leurs parents sont éloignés, ils devront soit effectuer des allers et retours longs et coûteux en termes de fatigue et de réussite ; ou louer à des prix exorbitants un logement qui se raréfie, et dont le niveau de dégradation ne permet pas la location sur le site. Ce qui encore une fois, creuse les écarts entre les classes sociales, y compris en termes d'égalités des chances. Au moment où les chargé.e.s de mission des universités tirent la sonnette d'alarme sur les conditions de vie précaires des étudiant.e.s (prostitution, mal logement, discriminations liées à l'origine), ce phénomène est en train d'aggraver leur situation en mêlant inégalités territoriales et sociales, âge et origines. Si les propriétaires n'ont que l'embarras du choix pour louer leur logement, seront élus les étudiant.e.s riches et bénéficiant de stéréotypes favorables, excluant presque totalement les personnes racisées des centres urbains (Halde, 2008).

Avec l'hyper compétitivité, les cours privés en parallèle des concours de médecine et l'entrée aux grandes écoles, l'étudiant.elogé.e dans des conditions non favorables (éloignement, insalubrité, précarité, etc.) n'a plus les mêmes chances de réussite que les autres (à droit équivalent bien sûr !). Ceci vient donc se cumuler aux critères de discriminations liés au lieu de résidence et à l'origine notamment.

Location saisonnière : la profusion des demandes, facteur favorisant les discriminations

Un principe systémique

Ce phénomène doit être envisagé en tant que « système » et non individuellement. L'approche systémique permet de comprendre comment chaque élément participe (de manière involontaire) à l'exclusion des plus fragiles (comme sur les discriminations, pas intentionnalité, mais en termes de ce que ça fait aux gens). C'est dans la globalité que l'on entend ici appréhender les rouages de ces plateformes et leurs conséquences négatives sur certaines personnes en tant que processus de ségrégation spatiale (Harvey, 2015 ; Clerval, 2013). On ne peut dissocier la réalité de la production urbaine car elle a des conséquences directes sur les individus qui l'animent. À l'instar d'Anne Clerval ou des Pinçon-Charlot, nous affirmons que l'espace urbain ne peut être considéré indépendamment de l'espace social. Et c'est sur cette homologie que se base une grande part du travail d'enquête, avec les données de l'Observatoire Airbnb. Le phénomène peut ici s'envisager selon plusieurs angles : un niveau global : qui est celui de l'Europe, qui est en tension avec deux logiques parfois contradictoires (le domaine privé et néolibéral dont Airbnb en est l'exemple et la planification technocratique, telle que la construction de logements sociaux), et l'urbanisme qui concerne

les collectivités territoriales et les municipalités (équipements collectifs, rues, etc.). Puis, entre ces deux niveaux, il y a l'humain et la manière dont les personnes ressentent et appréhendent la ville. Celle-ci a pu être abordée grâce aux entretiens menés avec certains riverains cohabitant avec des appartements dédiés entièrement à l'airbnbisation, et d'autres personnes exclues des villes (étudiants, personnes précaires, etc.).

Une illustration avec la location saisonnière

Les principales discriminations générées auprès des jeunes et publics discriminables

Les styles de vie des touristes coïncident avec ceux des étudiant.e.s qui vivent et évoluent près des lieux festifs, des universités, des gares, ce qui les met de manière systémique en concurrence. Certains dorment dans des voitures, voire des camionnettes autour des campus. Dans une approche purement comptable, les propriétaires des petites et moyennes surfaces en bon état ont tout intérêt à dédier leur logement aux touristes comme nous l'explique André : la première conséquence de ce manque de T1 et T2 à la location est la difficulté de se loger pour tous les étudiants comme l'indique cette mère, qui avait des alertes sur tous les sites dédiés afin de ne rater aucune offre prise d'assaut :

Après 5 mois de recherches effrénées pour ma fille qui rentrait en école de commerce, où elle a dormi chez les uns et les autres de septembre à octobre, j'ai fini par trouver un T2 à 900 € à Bordeaux ! Ça nous fait un surcoût important, mais c'est le prix à payer pour qu'elle travaille dans des conditions favorables.

(Laurence, 52 ans, habitant les Landes, mère d'une fille de 20 ans).

Les discriminations territoriales et géographiques pour les étudiants éloignés des pôles universitaires se superposent alors avec la raréfaction des logements et les ressources financières des parents, cumulant ainsi les discriminations liées à l'âge et au lieu de résidence. Ces écarts considérables entre les étudiant.es urbains et les ruraux à faibles ressources financières remettent sérieusement en question l'illusion républicaine dans son principe d'égalité. Poser alors la question de ces ruptures d'égalité pourrait justifier de leviers juridiques et politiques forts afin de renverser ce phénomène excluant.

Concernant la galère de la recherche de logement pour les jeunes, il n'est pas rare d'entendre des propos s'apparentant un certain « bizutage social » en posant comme « naturel » les complications des jeunes. « C'est normal, quand j'étais plus jeune, c'était pas facile et ça m'a pas empêché de réussir aujourd'hui » est une phrase régulièrement entendue dans nos entretiens.

Si la gentrification et les discriminations au logement préexistaient à Airbnb (Ruth Glass, 1964), l'amplification de la location saisonnière a durci les départs des habitants les plus modestes notamment et des étudiants précaires en particulier. Pour autant, d'autres personnes pour des motifs à caractère discriminatoire (situation familiale, lieu de résidence, origine) sont aussi impactées, comme l'avait déjà dénoncé l'enquête du Défenseur des droits sur la discrimination au logement (décembre 2017). Sur les mille personnes interrogées, ayant cherché une location au cours des cinq dernières années, 14 % disaient avoir été discriminées. Un taux qui montait à 40 % chez les personnes perçues comme noires, 30 % comme arabes, 24 % pour les mères seules avec des enfants de moins de trois ans. Les hommes vus comme blancs et diplômés du supérieur n'étaient que 5 % à se plaindre de discrimination et les familles biparentales, 8 %.

C'est ce qu'a dénoncé un jeune homme « racisé » sur Twitter dont le récit a été repris dans de nombreux médias (*L'humanité*, *France Culture*, etc.) :

Quand tu veux partir en vacances comme tout le monde mais que ton nom dérange : tu réserves, tu payes et 3 jours après c'est l'annulation, sans explications.
(MerwaneMehadji, 23 ans)

Ses demandes, envoyées sur des sites de location tels Airbnb et Aritel, se sont toutes soldées par des échecs. Aucune explication n'était donnée excepté, dans certains cas, l'indisponibilité de la maison. Pourtant, en revenant sur le site, Merwane constate que les locations sont toujours présentées comme disponibles. Il soupçonne les propriétaires de faire une sélection en fonction de l'origine du nom du locataire. En louant avec une amie dont le nom n'avait pas de consonance étrangère, cette dernière obtenait une réservation en moins de trente minutes. L'enquête menée par France Info en 2018 concernant les discriminations constatées sur la plateforme dite collaborative, a pointé certaines annonces délictueuses telles que, dans les remarques faites aux voyageurs indiquait : « Pas de halal chez nous ! ». Lorsque cette annonce a été signalée, cette dernière n'a aucunement été retirée. Seuls les propos racistes ont été supprimés.

Dans une logique de marché concurrentiel, et lorsque la demande est plus importante que l'offre, alors, les inégalités sociales et les discriminations se superposent. Cela laisse la possibilité de « trier » d'abord sur des critères économiques, puis ensuite sur des critères à caractère discriminatoire, qui va exclure certaines personnes dont le patronyme est catégorisé comme « étranger ».

Conclusion

Le phénomène Airbnb accélère et durcit ce processus d'« endogamie sociale », induit par la gentrification des centres et des périphéries et le cumul des discriminations notamment liées à l'âge et à l'origine réelle ou supposée. Alors, comment y remédier ? À l'instar de Lefebvre, la réalisation de ce processus de « renouvellement social » passe par l'affirmation d'un « droit à la ville », parmi les droits humains. Il ne se limite pas à un simple recours humaniste contre la logique de rentabilité qui envahit les villes, mais implique un projet plus global. Afin de ne pas être désincarné, ce droit doit être porté collectivement et surtout politiquement. D'ailleurs, les engagements récents d'Airbnb en faveur du respect de chacun.e en fonction de critères encadrés et prohibés par la loi (religion, origine, sexe, identité de genre, orientation sexuelle, âge, handicap) montrent bien ici les limites d'une approche purement juridique et individuelle, déconnectée d'une approche systémique globale.

Cela interroge enfin sur le droit à l'usage. Est-ce que le logement est un bien comme un autre ? Quand il exclut les populations les plus fragiles et les plus discriminées, on ne peut pas en user comme on veut. C'est pourquoi nous n'interrogeons plus le droit à la propriété, mais bien le droit à l'usage ! Pour reprendre les propos des Pinçon-Charlot, l'apartheid ne vient pas des quartiers populaires, mais des quartiers les plus riches concentrant sur des espaces choisis leurs richesses matérielles et sociales ; d'où l'expression ici modélisable d'« apartheid inversé ».

Dans ce contexte, on peut se demander si le logement doit toujours être considéré comme un bien comme un autre. Quand il n'autorise, dans certains territoires, le maintien des seuls 20 % les plus riches et entraîne davantage de discrimination et d'inégalités dans les

villes, peut-on en user indifféremment ? En présence d'un phénomène dont les chiffres laissent à penser qu'il est structurel, et compte tenu de la part de responsabilité qui est la sienne dans la crise que l'on connaît, il y a tout lieu d'affirmer davantage la distinction entre droit de propriété et droit d'usage. Il appartient à l'état de retirer une part de liberté aux possédants afin d'en redonner à celles et ceux que le système juge aujourd'hui moins solvables. En dehors de la location ponctuelle de sa propre résidence secondaire, il serait salubre de ne pas autoriser la confiscation de logements « pour en faire du airbnb ». Face à l'innovation technologique que représente d'une certaine manière les plateformes comme Airbnb, il appartient aux politiques publiques de se montrer tout autant novatrices au service d'un « droit à la ville » réinventé.

Bibliographie

- Authier Jean-Yves, Bidou-Zachariasen C. (dir.), 2008, « La gentrification urbaine », *Espaces et Sociétés*, n° 132-133.
- Berthod-Wurmser Marianne (2012), « En France, les pauvres s'en vont aussi à la campagne », *CERISCOPE Pauvreté* [en ligne] consulté le 12.04.2020. URL : <http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part2/en-france-les-pauvres-sen-vont-aussi-a-la-campagne>
- Bidou-Zachariasen Catherine (dir.) (2003), *Retours en ville. Des processus de « gentrification » urbaine aux politiques de « revitalisation » des centres*, Paris, Descartes & Cie.
- Clerval Anne (2013), *Paris sans le peuple. La gentrification de la capitale*, Paris, La Découverte.
- Clerval Anne (2010), « Le Droit à la ville de Henri Lefebvre. Quel héritage politique et scientifique ? », *Espaces et Sociétés*, 140-141, n° 1-2, pp. 177-191.
- Collet Anaïs (2015). *Rester bourgeois. Les quartiers populaires, nouveaux chantiers de la distinction*, Paris, La Découverte.
- Coulon Alain (2012), *L'École de Chicago*, Paris, PUF.
- Davis Mike (2006), *Le Pire des mondes possibles : de l'explosion urbaine au bidonville global*, Paris, La Découverte/Poche.
- Massé David, Borel Simon, Demailly Damien (2015), « Comprendre l'économie collaborative et ses promesses à travers ses fondements théoriques », *Workingpaper*, Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI, Sciences Po), n° 5, 2015, p. 6, recense comme inspiration de l'économie collaborative « l'économie du libre et du *peer to peer*, l'économie du don, ainsi que l'économie de la fonctionnalité et circulaire ».
- Epstein Renaud (2015), « La gouvernance territoriale ? : une affaire d'État. La dimension verticale de la construction de l'action collective dans les territoires », *L'Année sociologique*, vol. 65(2), pp. 457-482.
- Estellés-Arolas Enrike, González-Ladrón-de-Guevara Fernando (2012), « Clasificación de iniciativas de crowdsourcing basada en tareas », *Revista internacional de Información y Comunicación*, mai-juin, vol. 21, n° 3.
- Estellés-Arolas Enrike, González-Ladrón-de-Guevara Fernando (2012) « Towards an Integrated Crowdsourcing Definition », *Journal of Information Science*, vol. 38, n° 2.
- Frémont Armand (1976), *La Région : espace vécu*, Paris, Flammarion.
- Garon John M. (2009), « Reintermediation », *Int. J. Private Law*, vol. 2, n 3, pp. 227-243.
- Glass Ruth (1964), « Introduction », in Centre for Urban Studies (dir.), *London, aspects of change*, Londres, Macgibbon & Kee, pp. XII-XLI.

Grafmeyer Yves, Joseph Isaac (1990), *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier.

Harvey David (2015), *Villes rebelles. Du droit à la ville à la révolution urbaine* [« Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution »], trad. de Odile Demange, Paris, Éditions BuchetChastel.

Kayser Bernard (dir.) (1994), *Pour une ruralité choisie*, Latour-D'Aigues, Éditions de l'Aube.

Lefebvre Henri (1968), *Le Droit à la ville*, Paris, Anthropos.

Lefebvre Henri (1974), *La Production de l'espace*, Paris, Anthropos.

Picard Michel (2010), « L'identité balinaise à l'épreuve du tourisme », *EspacesTemps.net*, Travaux [en ligne] Mis en ligne le 12 avril 2010, consulté le 12.04.2020. URL : <https://www.espacestemp.net/articles/identite-balinaise-epreuve-tourisme/>

Pinçon-Charlot Monique et Pinçon, Michel (2007), *Dans les beaux quartiers*, Paris, Le Seuil.

Pinçon-Charlot Monique et Pinçon, Michel (2007), *Les Ghettos du gotha : comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Le Seuil.

Schor Juliet B. (2014), « Debating the Sharing Economy », *Great Transition Initiative*, octobre.